



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 186.2018 – édition du 22/10/2018





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
des Alpes Maritimes

**Arrêté n° 2016-732**  
**portant délégation de représentation et de signature aux collaborateurs du directeur**  
**départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes au sein de la commission**  
**consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et de ses instances**  
**spécialisées**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL**  
**DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7 à L.111-8-4, R.111-18 à R.111-19-51, et R.121-1 à R.123-56;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 41 à 54 ;

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié notamment par le décret n°2016-1201 du 5 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-630 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°98-414 du 22 octobre 1998 portant création d'un groupe de travail chargé de procéder au contrôle de l'application des règles de sécurité dans les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravaniers, modifié notamment par l'arrêté préfectoral n°2009-409 du 26 juin 2009 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-253 du 14 mars 2012 portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans les Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-789 du 26 août 2015 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité – Renouvellement des commissions communales d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Serge CASTEL en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-94 du 21 juillet 2016 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité – Sous-commission départementale d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la participation des services de la police et de la gendarmerie nationales aux commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-836 du 5 novembre 2016 relatif à la sécurité dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur – Sous-commission départementale de sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-837 du 5 novembre 2016 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité – Renouvellement des commissions communales de sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-841 du 8 novembre 2016 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité – Renouvellement des sous-commissions départementales spécialisées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-600 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Serge CASTEL, Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-616 du 12 septembre 2018 portant subdélégation de signature aux cadres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** – Délégation de représentation et de signature est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes dans le cadre de leurs attributions et compétences suivant les modalités décrites ci-après, à l'effet de le représenter et de signer les avis au sein des instances suivantes :

- la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;
- la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes et le groupe de travail chargé de procéder au contrôle de l'application des règles de sécurité dans les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et caravaniers ;
- la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue ;
- la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport ;
- la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;
- les commissions communales de sécurité-incendie ;
- les commissions communales d'accessibilité.

**ARTICLE 2** – Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mathias BORSU, chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Ségolène NAVILLE, adjointe au chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- M. Philippe BOURDIAUX, chef du pôle sécurité déplacements crise – SDRS,
- Mme Béline NEUBERT, chef du pôle risques naturels et technologiques – SDRS,
- M. Walter DEPETRIS, chef du service eau agriculture forêt espaces naturels – SEAFEN,
- M. Nicolas ALLEMAND, adjoint au chef du service eau agriculture forêt espaces naturels – SEAFEN,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 3** – Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction –

SAUP,

- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 4** – Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 5** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 6** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mathias BORSU, chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Ségolène NAVILLE, adjointe au chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Béline NEUBERT, chef du pôle risques naturels et technologiques – SDRS,
- M. Fabrice MOLINIER, adjoint à la chef du pôle risques naturels et technologiques – SDRS,
- Mme Caroline BERTHET, chargée d'études gestion opérationnelle des risques naturels – SDRS,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes, et au groupe de travail chargé de procéder au contrôle de l'application des règles de sécurité dans les terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravaniers, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 7** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- M. Walter DEPETRIS, chef du service eau agriculture forêt espaces naturels – SEAFEN,
- M. Nicolas ALLEMAND, adjoint au chef du service eau agriculture forêt espaces naturels – SEAFEN,
- M. Patrice FAUCHIER, chef du pôle forêts espaces naturels – SEAFEN,
- Mme Véronique ROUSSEL, responsable de la mission forêt – SEAFEN,
- M. Mathias BORSU, chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Ségolène NAVILLE, adjointe au chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Béline NEUBERT, chef du pôle risques naturels et technologiques – SDRS,

- M. Fabrice MOLINIER, adjoint à la chef du pôle risques naturels et technologiques – SDRS,
- M. Dorian MALBERTI, chargé d'études des risques naturels majeurs et référent risque d'incendies de forêt – SDRS,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 8** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- M. Mathias BORSU, chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Ségolène NAVILLE, adjointe au chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- M. Philippe BOURDIAUX, chef du pôle sécurité déplacements crises – SDRS,
- M. Thierry LEONARD, chargé d'affaire circulation et sécurité des tunnels routiers – SDRS,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 9** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- M. Mathias BORSU, chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- Mme Ségolène NAVILLE, adjointe au chef du service déplacements risques sécurité – SDRS,
- M. Philippe BOURDIAUX, chef du pôle sécurité déplacements crises – SDRS,
- M. Dominique MESNIER, chargé de mission crises-défense – SDRS,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à la sous-commission départementale pour la sécurité publique, et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 10** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

à l'effet de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé par les

commissions communales pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public des Alpes-Maritimes.

**ARTICLE 11** - Délégation de représentation et de signature est donnée à :

- Mme Sandrine GRANDFILS, chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Jean-Roch LANGLADE, adjoint à la chef du service aménagement urbanisme paysage – SAUP,
- M. Dimitri FUK CHUN WING, chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Christine LIEGEOIS, adjointe au chef du pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. François CALZATO, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Mustapha SOBH, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- Mme Béatrice TALLEMANT, chargée d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,
- M. Émile ROUAULT, chargé d'affaires accessibilité-sécurité au pôle accessibilité et contrôle des règles de construction – SAUP,

à l'effet de représenter le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes aux commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées des Alpes-Maritimes et de signer les avis émis au titre du décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié susvisé.

**ARTICLE 12** – L'arrêté n°2017-826 du 7 septembre 2017 est abrogé.

**ARTICLE 13** - Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nice, le **22 OCT. 2018**

Le Directeur départemental des territoires et de la mer



Serge CASTEL





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES ALPES-MARITIMES  
15 BIS RUE DELILLE  
06073 NICE CEDEX 1

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes**

**Le directeur départemental des finances publiques des Alpes-Maritimes**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-882 du 22 novembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le service départemental de l'enregistrement de Nice, sis 22 rue Joseph Cadéi à Nice et le service départemental de l'enregistrement de Grasse, sis 29 traverse de la Paoute à Grasse seront fermés tous les après-midi à compter du 29 octobre 2018.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nice, le 18 octobre 2018

Par délégation du Préfet  
L'Administrateur général des Finances publiques  
Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes

Gilles GAUTHIER

S O M M A I R E

D.D.I.....	2
D.D.T.M.....	2
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration habilitat.....	2
AP2018.732 deleg representants CCDSA.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	9
DDFiP.....	9
Finance publique.....	9
service enregist Nice Grasse horaires.....	9

# Index Alphabétique

AP2018.732 deleg representants CCDSA.....	2
service enregist Nice Grasse horaires.....	9
D.D.T.M.....	2
DDFiP.....	9
D.D.I.....	2
Services Deconcentres de l'Etat.....	9